



# succession après décès de mon exconjoint

Par **macha**, le **23/03/2013** à **12:44**

mariage en 1969 sous le régime de la séparation de bien et acquisition d'un bien immobilier, (part 50% chacun). 2 enfants. Divorce en 2010, problème du bien immobilier non réglé lors du divorce nous voulions garder ce bien que j'habite pour nos enfants.

remariage du conjoint sous le régime de la séparation de bien pure et simple (article 1536 et suivant du code civil au terme d'un contrat de mariage reçu devant notaire).

Décès de l'exconjoint

question : sur ma maison lors de la succession, j'ai donc droit à 50%, à quel pourcentage ont droit mes 2 enfants, la deuxième épouse a-t-elle des droits sur ce bien?